

Saint-Félicien, le 10 janvier 2007

Madame Renée Loiselle  
Service des projets industriels et en milieu nordique  
Direction des évaluations environnementales  
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs  
Édifice Marie-Guyart, 6<sup>e</sup> étage, boîte 83  
675, boulevard René-Lévesque Est  
Québec (Québec) G1R 5V7

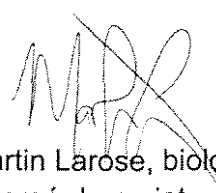
**N/Réf. : Q104949****Objet : Errata - Étude d'impact du projet minier du lac Bloom**

Madame,

Suite à une discussion tenue avec vous le 5 janvier 2007, je vous transmets un *errata* qui concerne l'étude d'impact du projet minier du lac Bloom qui vous a été transmise le 18 décembre 2006. Il s'agit d'une erreur d'édition que l'on peut corriger par le remplacement d'une page recto-verso qui est jointe à l'errata. L'erreur sera corrigée dans la version électronique du document.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos salutations distinguées.

ML/lb

  
Martin Larose, biologiste  
Chargé de projet

c.c. René Scherrer, Consolidated Thompson Iron Mines

p. j.



L'utilisation limitée de fondants, pour assurer la sécurité des chemins d'accès en hiver, occasionnera une augmentation de la salinité de l'eau de ruissellement. La salinité de l'eau augmentera près des chemins d'accès et éventuellement des sites de disposition de neiges usées, en fonction des quantités de fondants utilisés. Quelques facteurs réduiront par ailleurs la concentration en fondants. Une proportion de sels épandus sera absorbée par les sols et par la végétation, comme l'ont démontré les tests effectués sur la végétation en bordure de la route 175 dans la réserve faunique des Laurentides en 2003 (Consortium GENIVAR-TECSULT 2003). Les apports d'eau souterraine pourront aussi contribuer à réduire les concentrations résiduelles en chlorures dans les eaux de ruissellement. Enfin, les précipitations hivernales sous forme de pluie seront susceptibles d'augmenter le phénomène de dilution.

**Risque de contamination par déversement accidentel d'huiles, d'hydrocarbures, de solvants ou de tout autres liquides dangereux.** Malgré la mise en place d'un plan de gestion environnementale, le risque de déversement accidentel demeurera existant lors des différents travaux. Un tel déversement, s'il se produit, saturera les sols en contaminants au site du déversement. Si le volume déversé est suffisant, une portion de produit non fixé aux grains migrera par ruissellement de surface jusqu'aux plans d'eau. Dans ce cas, les phénomènes de dilution par les eaux souterraines et de rétention par la végétation auront pour effet de limiter l'apport de contaminants aux plans d'eau. En cas de déversement accidentel le produit sera confiné et les sols contaminés seront récupérés rapidement. Étant donné la mise en place des nombreuses mesures d'atténuation, le risque de déversement qui aura une incidence sur la qualité de l'eau de surface est très faible. L'intensité de l'impact, s'il y a lieu, sera fonction de la nature des contaminants et de leurs concentrations.

**Risque de contamination par les lubrifiants des outils de forage.** Les lubrifiants de forage seront susceptibles de se retrouver, par ruissellement, dans l'eau de surface. Les concentrations demeureront cependant faibles car les volumes utilisés seront contrôlés. La dilution par les précipitations abaissera rapidement la concentration sous les limites de détection. De plus, les sites de forages seront peu nombreux près des cours d'eau, ce qui limitera les risques de contamination.

### ***Évaluation de l'impact résiduel***

Impact sur l'eau de surface et les sédiments en phase de construction		
Nature	Négative	
Valeur écosystémique	Grande	
Valeur socioéconomique	Ne s'applique pas	
Degré de perturbation	Faible	Importance : faible à moyenne
Intensité	Moyenne	
Étendue	Locale	
Durée	Courte	
Probabilité d'occurrence	Faible à élevée	

La valeur écosystémique de l'eau et des sédiments est jugée grande, car ils supportent la vie aquatique (plancton, benthos et poissons). Le degré de perturbation est considéré faible après l'application des mesures d'atténuation, les modifications attendues étant relativement faibles et elles ne mettent pas en cause l'intégrité de la composante ou son utilisation. L'impact résiduel global est limité au claim minier, ce qui lui confère une étendue locale et sa durée est courte puisqu'il couvre seulement la durée de la période de construction. La probabilité d'occurrence varie selon l'élément. Pour la contamination résultant de déversements accidentels, la probabilité est faible en raison des mesures de sécurité prévues. Pour les autres éléments, la probabilité est élevée. L'impact résiduel est donc d'importance faible à moyenne.

#### 6.4.5.2 Phase exploitation

En phase d'exploitation, les sources d'impact et les impacts qui en découlent pouvant avoir une incidence sur l'eau de surface et les sédiments sont :

- Les chemins d'accès – **Risque de contamination par l'utilisation d'abat-poussières non conformes et par l'épandage de fondants en hiver ainsi que l'émission de particules fines et l'augmentation de la turbidité dans les cours d'eau.**
- Le parc à carburants, les infrastructures de traitement du minerai, le ravitaillement et l'entretien de la machinerie - **Risque de contamination par déversement accidentel d'huiles, d'hydrocarbures, de solvants ou de tout autres liquides dangereux.**
- Les émissions atmosphériques – **Entraînement de poussières de minerai vers les cours d'eau par le vent.**
- Le forage et le dynamitage ainsi que l'eau d'exhaure - **Augmentation possible de la charge en composés azotés dans l'eau.**
- Les digues (drainage périphérique des haldes et du parc à résidus), les aires d'entreposage du minerai et concentré, l'eau usée sanitaire, l'eau d'exhaure, et l'effluent final – **Modification de la qualité de l'eau.**

#### *Mesures d'atténuation*

Les mesures d'atténuation courantes et particulières mentionnées en phase construction s'appliqueront en phase exploitation.